

(non compris les chevrons) :

112

Demandes d'engagement volontaire

Le Mans, le 19 Février 1910

F. B. 1910

Monsieur le Chef d'arrond.
au Mans,

Suite à la correspondance relative
à la demande de radiation de l'A.S. présentée
par M. Brault, n° 134242, chef de canton au Mans.

Je vous prie d'avisier cet agent que je
considère sa demande comme nulle et moy
avenue du fait qu'il a déclaré ou pas veuler
y donner suite pour le moment.

En retour l'ordre d'appel du temps de
paix établi au nom de M. Brault.

1 pièce

P. Le Chef du Service P. 13th
signé: Gombezau.

N° P) Transmis à la 1^{re} Section ^{avec priu} et à l'avis de
M. Brault et faire retour.

P. Arrondissement

Le Mans, le 21 - 2 - 40

Nécessaire fait

P. Le Chef d'Arrondissement V.B.

Le Mans, le 21-2-1910

Le Chef de Section Principale

Mme

Rép. au Sec. Rég. le 26-2-40

NOP

Monsieur le Chef du Service de la Voie et
des Bâtiments, Le Mans.

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-jointe
~~une demande d'engagement volontaire pour la~~
durée de la guerre présentée par M. Brault,
Octave, M^{le} 134.242, Chef de bataillon
Mans Léviage.

Cet agent, affecté spécial, appartient
à la classe de recrutement de 1913, origine
Chamers, N^o M^{le} 72, classe de mobilisation
1911.

Ci-joint, également, la demande de l'intéressé
tendant à obtenir sa radiation de l'affectation
spéciale, ainsi que l'ordre d'appel au temps
de paix le concernant.

Annexes:
3 pièces

Le Mans, le 9 Janvier 1940

Brault renonce à une
le moment à faire. M. Denizy
est avisé. M. Mora lui refuse l'autre.

9/1/40

2

suite à une
demande de
ne donne pas

Arrondissement
du Mans

Le Mans, le 12 Février 1940.

N° P/

Retour à Monsieur le Chef du Service de la Voie
et des Bâtiments, LE MANS,

en lui rendant compte que l'effectif du 45^e canton du
Mans-Triage est le suivant:

- Cadre prévu pour 45^H, approuvé par Décision du
23 Janvier 1940 79 agents
- Cadre de guerre: 79 x 0,859 = 68 agents
(Coefficient 0,859 indiqué par votre lettre P2 du 25
Janvier 1940).

- Effectif actuel présent:
Chefs de Canton Pp^X 2
Chefs de Canton 2
s/Chefs de Canton 8
Conducteur Ppl et conduc-
teur de draisine 2
Cantonnier Ppl 25
Cantonniers 43

82

A déduire agents mobilisés ..14

Reste 68

En outre, il convient de tenir compte des pertes
de temps prévues pour l'Equipe de réparations évaluées
à 15% de l'effectif de cette équipe (note P2 du 25 Jan-
vier 1940) soit 21 x 15 3 agents.
100

L'effectif réellement disponible pour le travail
d'entretien de cette brigade est de 68 - 3 = 65 agents
au lieu des 68 prévus.

D'autre part, le cadre de chefs de Canton prévu est
de 2 x 0,859 = 2; il est donc juste au complet.

Dans ces conditions il semble impossible de donner
satisfaction à M. BRAULT.

Cet agent a d'ailleurs été vu par M. GERALD, Adjoint,
auquel il a déclaré que, pour le moment, il n'avait pas
l'intention de donner suite à sa demande.

De fait, je serais d'avis de l'informer que sa
demande ne sera pas suivie.

Le Chef d'Arrondissement

370 Le Mans le 21 mai 1940

Monsieur le Chef 5^e arrond.
Le Mans,

Je vous prie de m'adresser
l'ordre d'appel spécial à la 4^e section
de C.R.C n° 2067, au nom de M.
Loubéau-Raymond, cont 170071,
cantonnié à Château-du-Loir.

N°P - Retourné à Monsieur Le Chef du Service
de la Forêt et des Bâtiments, Le Mans, en lui
souhaitant, ci-joint, l'ordre d'appel spécial
demandé.

Le Mans, le 4 juin 1940

Annexe:
1 pièce.

En réponse à votre communication, à cette
part, je vous adresse ci-joint deux lettres de
M. LOUBEAU tenant à obtenir :

1^o) sa radiation de l'affectation spéciale;
(tableau N°1).

2^o) un engagement volontaire pour la durée
de la guerre au 23^e Rég. d'Infanterie Coloniale
Ci-joint, également, copie de la fiche militi-
mod. A de l'intéressé ainsi que son ordre
(9 pièces jointes) d'appel du temps de paix.

Le Mans, le 17 Novembre 1939.

Le Chef d'Arrondissement V.B.

Signé: Frank.

Monsieur le Chef d'Arrondissement au MANS

P.B.M.

Je transmets, pour la suite à donner, la demande de
radiation de l'A.S. présentée par M. LOUBEAU, mais aucune assu-
rance ne peut être donnée à cet agent quant à son affectation
à un régiment d'Infanterie Coloniale.

Prière de renseigner l'intéressé dans ce sens.
A retourner après nécessaire fait

Le Mans, le 28 Novembre 1939

Pr. Le Chef de Service

Signé: DONIZEAU

N°P)

Communiqué à la 7^e Section (Château-du-Loir),
avec prière de renseigner l'intéressé dans le sens indiqué
et me retourner la présente correspondance en m'avisant
du nécessaire fait. (3 pièces jointes)

Le Mans, le 30-11-39.

Retourné Avow de P / Le Mans, R. Le Chef d'Arrondissement V.B.
après nécessaire fait
dans le sens indiqué -

3p

CHATEAU-DU-LOIR - 7 DEC 1939
LE CHEF DE SECTION

Frank

Rép. au Sec Rég. le 8-12-39

Le 17 Novembre 1939 à Orléans

Le Maréchal
avec une nouvelle demande d'enregistrement
est à l'ordre, une demande de libération
de l'affection spéciale, une fascicule de
mobilisation (mod 2.0 bis) et une
notification d'incorporation à la 4^e gendarmerie.

5 p.

Château du Loir

FM

(SOP) 7^e Section (Château du Loir)

Le Maréchal ne doit pas se dessaisir
de son fascicule de mobilisation jusqu'à
nouvel ordre, prière de faire remettre cette
pièce à l'intéressé et l'inviter à la conserver en attente
d'un nouveau fascicule.

Il accuser réception en me
retournant la présente.

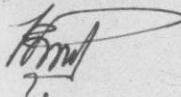
Le Mans, le 17 Novembre 1939

Retournée à Arrondissement P ^{Le Mans}
avec une nouvelle demande d'engagement
selé Loubeau, une demande de radiation
de l'affiliation spéciale, une fascicule de
mobilisation (mod 2.0 bis) et une
notification d'incorporation à la 4^e Gou c F.C.

Château du Loir 5 NOV 1939

~~5 p.~~

LE CHEF DE SECTION



Pop) 7^e Section (Château - du Loir)

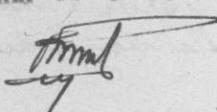
M. Loubeau ne doit pas se dessaisir
de son fascicule de mobilisation jusqu'à
nouvel ordre, prire de faire remettre cette
pièce ^{l'intéresse de} à l'inviter à la conserver en attente
d'un nouveau fascicule.

M'accuser réception en me
retournant la présente.

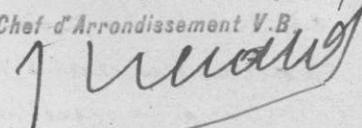
Retournée à Arrond² P
pour accusé de réception, le Mans, le 17 Novembre 1939

Château du Loir 18 NOV 1939

LE CHEF DE SECTION



P. Le Chef d'Arrondissement V.B.



EP' BM - Mandrier le chef d'arrondissement
au Maire.

Les affubis spéciaux ne peuvent contracter
l'engagement volontaire. (ordre N° 557. BM. du 19. 9. 34).
Cela signifie ceux qui doivent être vus dans
une formation mobilisés, peuvent demander
leur radiation de l'affubis, spéciale pour être
reçus à la disponibilité du Recrutement.

La radiation de l'AS n'est pas une disponibilité.
C'est une affubis dans le droit commun.
C'est à dire "Personnel mobilisable".

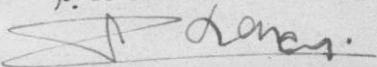
Si M. Loubet dit s'engager, il aura
l'écrite sans doute en demandant la
radiation de l'AS ^{indiquant} au commandant, agent mobilisateur.
Avec sa demande voas en avertisseur.
La copie de sa fiche modifiée et l'écrit d'appel
du temps de paix le concerant.

Le Mardi 2 Octobre 1939.

Reçu) Transmis à 7^e Section
comme suite aux questions posées par le cantonien
Loubet dans sa note ci-jointe.

Faire le nécessaire auprès de l'intendant et préfet
S'il y a lieu, une nouvelle demande comportant
tous renseignements utiles. 27 OCT. 1939

P. Le Chef d'Arrondissement V.B.



L^e B.M. Le Mans le 30 septembre 1939.

Mandamus le chef d'arrondissement
du Mans.

Ci-joint, en retour, la demande d'engagement
volontaire de M^e Loubéau, n^o 6762081.

En application des prescriptions de la circulaire
N^o 557 B.M. du 19 septembre 1939, nous, les agents
disposés d'obligations militaires, libérés, exemptés, réformés, ou
encore qui n'ont pas encore fait l'acte de recrutement, peuvent
contracter un engagement volontaire dans les conditions
indiquées par l'article 64 de la loi du 31 Mars 1918.

Ces effectifs spéciaux, ainsi que les agents placés
en appel différé ne sont pas admissibles à l'obligation
en engagement volontaire s'ils ne demandent

A } pas en présentant leur engagement à être mis
} à la disposition du Recruteur en vue de
} leur radiation des cotisations de l'AS au R.D.

En outre, pour faciliter les recherches des bureaux
militaires, chaque demande devra mentionner :

B } 1^o la situation militaire exacte du signataire ..
} 2^o le Recrutement d'origine, classe à l'AS^o de
} le recrutement.
} 3^o la classe de mobilisation et le motif du
} vieillissement de cette classe si il y a lieu.

2 pièces

N^o P) Transmis à la 7^e Section avec prière d'aviser l'intéressé
et de l'inviter à présenter une nouvelle demande, établie en
tenant compte de A et comportant les renseignements demandés
en B.

(2 pièces jointes)

4 Octobre 1939.

P Le Chef d'Arrondissement V.B.

9.67

Retournée à l'Arrond. (P) Le Mans
en adressant une nouvelle demande de
M^e Loubéau, avec les renseignements demandés en B.

CHATEAU-DU-LOIR le 9 octobre 1939

LE CHEF DE SECTION

Ampt
rec.

3p.

7.5.7.8.

N° P)

Monsieur le Chef du Service V.B.
Le Mans.

Je vous adresse, ci-joint, une
nouvelle demande de M. Loubeau,
N° 172.081, comportant tous les
renseignements complémentaires demandés.

Annexe :
4 pièces.

Le Mans, le 11 Octobre 1939

Signé : Frant.

P.B.M. Demande d'engagement volontaire
dans un régiment d'infanterie à Compte
présenté par M. Loubéau N° 172.081
Cantonnier à Château-du-Loir, 15^e
Gén^e SC.F.C. N° 2067. Auvrue de Vézette.

Retour à Martinié le chef d'arrondissement
du Mans en le priant de faire inviter
l'intéressé et compléter sa demande
L'engagement volontaire d'une déclaration
par laquelle il sollicite sa radiation
de l'affectation spéciale. 15^e SC.F.C.
Le Mans le 11 Octobre 1939.

Le Chef du Service V.B.
Signé : Donizeau.

N° P.) Transmis à la 7^e Section avec prière de faire le
nécessaire et retourner.

Le Mans, le 16 Oct. 1939.

Annexes :

3⁴ pièces à renvoyer

Le Chef d'Arrondissement V.B.

Le Mans.

Retourné à l'Arrondissement Le Mans -
Comme fait le à la déclaration que vous demandez
Transmis cette lettre à M. Loubéau m'adresse la lettre ci-jointe que
le 24-10-39 à C.S. je vous transmets.

Château du Loir 28 oct. 1929
Le chef de Section,

Formey

me mette à même
de renseigner Loubeau qui demande la sa radiation
de l'Aff. S. équivaut à une démission.

Préfecture de l'Orne

Ci-joint une demande du cantonnier Loubeau
n° 172081 de Château du Loir sollicitant l'autorisation
de contracter un engagement pour la durée de la guerre dans
un Régiment d'Infanterie Coloniale.

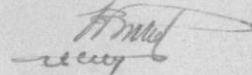
Loubeau est classé dans l'affection spéciale.

Cet agent est marié, âgé de 43 ans et père de 4 enfants.

J'ai vu personnellement, il est jointe dans sa demande.
Je ne puis donner qu'un avis favorable à sa demande.

Château du Loir le 27/9/39

Le Chef de Section


recu

Transmis à l'Amiral Le Chef du Service
la Voie et des Bâtiments avec avis favorable.

Le cantonnier Loubeau, n° 172.081, en résidence
à Château du Loir, est inscrit à notre contrôle
de la 4^e section des C. F. C. sous le n° 2067.

(1^{re} pièce jointe)

Le Mans, le 25 Sept. 1939.

Transmis à Lourdes à l'Chef des Services
à la fin de la semaine

21 Novembre 1939

P'BM.

Monsieur le chef d'arrondissement
du Mans.

M. le Directeur du Service central du Personnel
Bureau militaire, vient de me retourner la demande
de M. Rousset en nous invitant à faire savoir à
ce sujet qu' étant classé dans l'affectation spéciale,
il ne peut contracter un engagement dans
un corps de son choix

Si l'intéressé décide rejoindre l'armée, il
aura payé de l'affectation spéciale et reuni à
la disposition de son recrutement qui décidera
de l'affectation à lui donner.

Prévi que je vous l'ai fait savoir par ma note
du 2 Novembre, aux termes de la circulaire 580 BM
du 4 Octobre 1939, seules sont recevables les demandes
spéciales et finales de radiation de l'affectation spéciale.

Tous vous devrez me inviter M. Rousset à
~~à l'audition dans les termes~~ présenter sa demande de radiation de l'AS, sans aucune
distinction de corps ou d'unité dissé.

Le Mans le 25 Novembre 1939

Pop) Retourné à Lourdes le Chef
du Service M. BM, le Mans, avec une
nouvelle demande de M. Rousset.

Le Mans le 29-11-39.

Annex:

Transmis et retourner à P'BM
la nouvelle demande de l'intéressé

L'BM. le 15 mars. Novembre 1939

Mandat au Chef d'arrondissement
au Mans.

Suite à la demande d'engagement
volontaire pour la durée de la guerre,
au 5^{me} Régiment de Génie, présentée par
M. Poullet, M^e N^o B. 851, Contrôleur
technique "Signalisation."

Je vous prie de faire savoir à
M. Poullet, qu'aux termes de la circulaire
580 BM en date du 1^{er} Octobre 1939, concernant
les demandes d'engagement présentées par
les affectés spéciaux de la S.N.C.P. Ainsi
seules recevables les demandes futures et
simples de radiation de l'affectation spéciale.

Je vous prie d'informez cet agent
^{sur ces conditions} que aucune assurance ne peut lui être
donnée quant à son affectation au
5^{me} Génie. 196^e Rég. d'Artillerie

1. S. M. P.

T. S. V. P.

POP) Retourné à Monsieur le Chef du Service T. B.
Le Mans, après avoir avisé M. Roussel qui, par
sa lettre ci-jointe, fait connaître qu'il maintient
sa demande de radiation de l'affectation spéciale

Annexe:
1 pièce.

Le Mans, le 4 Novembre 1939.

Le Chef d'arrondissement T. C.

Arrondissement
du Mans

—
N° P /

Transmis à Monsieur le Chef du Service de la Voie et des Bâtiments, au Mans, avec avis défavorable en raison de ce que M. TROGNEUX, Inspecteur (Signalisation) est susceptible d'être rappelé sous les drapeaux à bref délai et que M. COZETTE, Attaché S.E.S., est mobilisé depuis le 2 Septembre dernier.

M. ROUSSEL est actuellement placé dans la position d'Affecté Spécial (Tableau II).

Recrutement } Seine-6° Bureau, Mle 3736:
d'origine) La Rochelle- Liste 301

Classe de recrutement: 1921.

Classe de mobilisation: 1921 devant être portée à 1917 (père de 2 enfants).

- 1 p -

Le Mans, le 7 Octobre 1939
Le Chef d'Arrondissement

11 B.M.

11 " Monsieur le Chef d'arrondissement
au Mans.

Et engagements volontaires de la partie
ne sont pas à envisager.

Si M. Bailleul dénie contracté un
engagement dans une unité combattante,
vous pourrez le faire aviser qu'il
sera poursuivi. Je demande enfin conformément
aux prescriptions de ma note N° 11 B.M. du
14 octobre 1939.

Le Mans le 16 octobre 1939.

Le Chef du Service 11 B.M.
signé: Domergue.

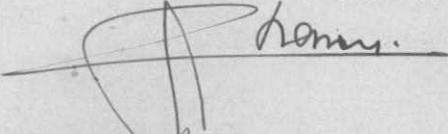
POP) Transmis à la 1^{re} Section avec prière de
faire le nécessaire auprès de M. Bailleul.

Annexe:

1 demande

Le Mans le 16 octobre 1939.

Le Chef d'Arrondissement V.B.

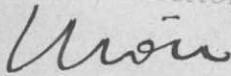

Domergue.

P Retour à Arrondissement
après avis donné à M. Bailleul.

Le Mans, le 19 octobre 1939

1p

Le Chef de la 1^{re} Section


Moin

Original Reti. Sec. Cal
le 20-10-39.

Arrondissement
du Mans

N° P /

Demande d'engagement volontaire
à la 4ème Son de C.F.C., pour une
durée de 18 mois, présentée par
M. BAREILLE, Mle 147.805, Employé
principal au bureau de la 1ère
Section du MANS.

Transmis à Monsieur le Chef du
Service de la Voie et des Bâtiments
comme suite à la lettre N° 537/EM
du 31 Aout dernier, de M. le Direc-
teur du Service Central du Personnel.

J'émets un avis défavorable à
la demande présentée par M. BAREILLE
en raison de ce que 7 Employés de
mon Arrondissement sont déjà mobi-
lisés.

- 1 p -

Le Mans, le 20 Septembre 1939
Le Chef d'Arrondissement

Le Mans, le 16 - 9 - 1939

Avouant. Vou

Le Mans

lettre de l'employé Le BariéP
demandant à être affecté à la 4^e section
des C.F.C.

Transmis à Avouant. Vou. Le Mans
pour suite utile. - L'employé
Le BariéP est réformé 4^e à
titre définitif.

Le chef à la direction

Moir